



**SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

DOSSIER DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tout projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif, lié ou non à une demande d'autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, déclaration préalable de travaux) doit être soumis au contrôle du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes JURA NORD en lui transmettant le dossier suivant :

- La présente fiche de déclaration, complétée et signée.
- Un extrait cadastral situant la parcelle, l'immeuble et le réseau d'assainissement public.
- Un plan de masse du projet indiquant les réseaux eaux usées et eaux pluviales ainsi que l'emplacement du/des raccordement(s) souhaité(s).

Le service vous accompagne pour concevoir et réaliser votre raccordement à travers son **règlement de service** et divers documents techniques que vous pouvez consulter sur le site www.jura-nord.com rubrique assainissement collectif.

Réservé service

Date de réception :

N° de dossier :

DEMANDEUR / PROPRIETAIRE

NOM - Prénoms :

Adresse :

Tél : **Email** :

Nom-prénom du propriétaire (si différent) :

Adresse :

Pour les personnes morales : **N° SIRET** :

Code APE :

LE TERRAIN

Adresse du terrain :

Commune :

Superficie :

Références cadastrales du terrain :

Section (s) : **N° de parcelle (s)** :

Lotissement oui non

Numéro du dossier d'autorisation d'urbanisme :

Le réseau public dessert la parcelle : oui non

Type de réseau public :

- Unitaire (eaux usées et pluviales mélangées)
- Séparatif (un réseau eaux usées et un réseau eaux pluviales différent)

Date (prévue) de réalisation des travaux de raccordement :

L'IMMEUBLE

Date de réalisation des travaux :

Nature des travaux :

Construction neuve

Réhabilitation

Type de construction :

Habitation individuelle : selon surface de plancher :	
Jusqu'à 120 m ² inclus	
Supérieure à 120 m ² et jusqu'à 140 m ² inclus	
Supérieure à 140 m ² et jusqu'à 160 m ² inclus	
Au-delà de 160 m ²	
Immeuble collectif – nombre de logements	
Hôtellerie ou assimilé – nombre de chambres	
Mobile-home/HLL – nombre	
Autre (préciser)	

Type d'activité :

Activités domestiques : maisons individuelles, lotissements, logements collectifs	
Activités domestiques à caractère social : maisons individuelles, lotissements, logements collectifs	
Activités industrielles avec production d'eaux usées supplémentaires : établissements de santé, laboratoires, bar, restauration, aires de lavage, commerces avec production alimentaire, etc	
Autres activités sans production d'eaux usées supplémentaires : salles de spectacle, de réception, musées, médiathèques, installations sportives, scolaires, lieux de culte, commerces hors production alimentaire, atelier automobile, bureaux, hôtellerie, etc	
Autres (préciser)	

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR / PROPRIETAIRE

Le demandeur / propriétaire s'engage à :

- respecter les dispositions du règlement d'assainissement collectif, consultable sur le site www.jura-nord.com et à effectuer son raccordement au réseau public conformément aux règles de l'art.
Les eaux usées seront notamment directement raccordées au réseau public desservant la parcelle. Les ouvrages de prétraitement seront mis hors d'état de service. Les eaux pluviales seront prioritairement infiltrées sur la parcelle. En cas d'impossibilité justifiée par une étude spécifique (terrain imperméable), elles seront rejetées au réseau pluvial ou d'assainissement unitaire.
- à prévenir (8 jours à l'avance) la Communauté de communes Jura Nord du démarrage des travaux afin qu'un agent puisse contrôler leur bonne exécution, **avant le remblaiement des fouilles**.
- déclare être informé d'être redevable de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique et instituée par délibération de la Communauté de communes n° DCC2018_07_084).

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Fait à, le

Signature du demandeur/propriétaire